

Projet de loi 1 : Les PNR demandent une solution alternative aux bureaux coordonnateurs imposés par le ministre Lacombe

Repentigny, 8 février 2022: Ce matin, lors de l'étude détaillée du projet de loi 1, il a été question de l'article 6 qui obligera les PNR (personnes non reconnues qui offrent des services de garde en milieu familial) à détenir un permis d'un bureau coordonnateur. Si le projet de loi est voté tel qu'il est écrit, la vague de fermetures risque d'être désastreuse. Nous le constatons déjà sur le terrain. Nos membres annoncent déjà qu'elles fermeront. Elles sont pourtant prêtes à détenir un permis directement du ministère de la famille.

Québec Solidaire et le Parti Libéral sont aussi inquiets

Nous avons pu constater que mesdames Christine Labrie et Jennifer Maccarone ont la même inquiétude que nous quant à l'impact que cela aura. La pénurie de places en service de garde étant déjà grande, il faut accueillir les PNR avec une solution qui leur convient sans quoi ce sont des centaines d'autres enfants qui se retrouveront sans places en service de garde. On parle ici d'environ 9000 PNR qui accueillent 40 000 enfants. C'est énorme de ne pas considérer leur choix de rester indépendantes des bureaux coordonnateurs (BC).

Le ministre Lacombe déforme les propos et les intentions de l'AQMFEP

Nous sommes également très déçus que le ministre Lacombe ait déformé nos propos.

« ... et puis je vous dirais que l'AQMFEP, elle comprend les enjeux et elle est ouverte à travailler avec nous à travers le modèle qu'on propose. » - Mathieu Lacombe 2022-02-08

Le modèle des BC a été imposé et non proposé, c'est une importante nuance à faire. Notre priorité a toujours été de demander au ministère de la famille de donner aux PNR un permis sans BC. En effet, nous nous sommes montrées ouvertes à collaborer avec le ministère mais nous pensions sincèrement que la porte était ouverte à la possibilité de travailler à cette solution alternative. Une fois sur les comités, nous avons bien réalisé que ce n'était pas du tout le cas et que nous travaillions seulement sur les amendements réglementaires et administratifs plutôt qu'à trouver une solution alternative aux BC. Nous avons tout de même participé car nous pensons que le réseau peut profiter de la vision de celles qui l'ont quitté. Cependant, nous avons très peu espoir que ça change significativement les choses au final sur le choix des PNR fermer plutôt que de relever d'un BC. Nous voyons déjà sur le terrain que plusieurs fermetures sont annoncées.

Un grand rassemblement de PNR a même eu lieu le 20 novembre dernier devant l'Assemblée Nationale du Québec contre l'obligation à relever d'un bureau coordonnateur. Nous vous invitons à aller voir [les photos du rassemblement](#). Notre position a toujours été très claire dans les mémoires que nous avons produits.

Pourquoi le ministère de la Famille ne pourrait-il pas lui-même faire le travail?

Nous comprenons le besoin du ministre de la Famille de répertorier les PNR. Cependant, il ne faut pas penser que les BC sont les seuls à pouvoir le faire. Le ministère lui-même peut s'en donner les moyens. Les PNR sont déjà inspectées par le ministère de la famille, ces ressources-là existent déjà.

-30-

Source et Contact média :

Julie Boisjoly,
Présidente de l'Association québécoise des milieux familiaux éducatifs privés
438-377-1956
presidente@aqmfep.com